



Pourquoi se confesser ?

À quoi cela sert-il de se confesser ?

La confession est l'un des sept sacrements de la Nouvelle Alliance qui est comme le **réservoir de bonté et de miséricorde du bon Dieu**. Quand on se sait pécheur, il faut **avoir recours aux remèdes que Dieu a prévus**. Le grand remède au péché, c'est la confession.

Le Concile de Trente l'appelle l'**ultime planche de salut** après le naufrage. Le naufrage, c'est le péché mortel.

S'agit-il simplement de soulager sa conscience ou d'abord de rétablir son amitié avec Dieu ?

Aller se confesser tout en continuant à aimer le péché serait invalide. Il faut avoir au moins le regret de ses péchés, par la honte de la laideur du péché ou la crainte du châtement du péché, c'est le strict minimum. **On ne va pas se confesser pour se nettoyer**. On va se confesser parce que le péché a offensé Dieu et que l'on veut **retrouver l'amitié avec Dieu**.

Comme dit David dans le psaume : « **Être un avec Dieu** ». « *Miqui humanum est adherere deo* », « *Mon bien à moi, c'est d'être avec Dieu.* »

Le sacrement de pénitence a été institué au soir de Pâques par Jésus lors de Sa rencontre avec les apôtres. L'a-t-il été uniquement pour les péchés graves ?

Les paroles du Seigneur sont d'une importance capitale. **Jésus souffle sur ses apôtres et leur dit : « Recevez l'Esprit-Saint, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. »** On ne peut pas être plus exhaustif en étant concis. Pourquoi les prêtres ont-ils le pouvoir de remettre les péchés ? Parce qu'ils reçoivent l'Esprit-Saint. C'est parce qu'un prêtre rend l'Esprit-Saint par l'absolution qu'il pardonne les péchés. **Un prêtre, c'est quelqu'un qui, dans l'exercice des sacrements, communique l'Esprit-Saint et la grâce**, cela veut dire qu'il les a. Il les a par devers lui, il est le canal de cet Esprit-Saint.

En quoi le sacrement de pénitence est-il semblable à un tribunal ?

Parce qu'il a un **fonctionnement identique à un tribunal qui condamne ou qui acquitte**.

Cependant il y a une grosse différence entre les tribunaux civils et pénaux et le tribunal de la pénitence parce que le but est totalement inverse. **Le but du tribunal de la pénitence est d'acquitter par tous les moyens**, très honnêtes en l'occurrence. Tandis que le but d'un tribunal pénal est de sanctionner, c'est l'inverse.

Dans la très belle post-consécration du mardi de la Pentecôte : il est dit que **le Saint-Esprit**, « *it se restore missio peccatorum* » « **Il est Lui-même la rémission des péchés** ». La rémission des péchés, c'est le Saint-Esprit. C'est l'irruption du Saint-Esprit dans une âme. C'est ça qui pardonne les péchés et non l'inverse. **C'est parce que le prêtre redonne le Saint-Esprit à l'âme pécheresse : « Recevez l'Esprit-Saint » que les péchés sont remis.**

Le sacrement de pénitence a été institué, c'est le concile de Trente qui le dit formellement, **pour les péchés graves**, parce qu'il est fait pour retrouver la grâce, il est fait pour retrouver le Saint-Esprit et seul le péché mortel fait perdre le Saint-Esprit et la grâce.

Chacun d'entre nous a une relation avec le Créateur en tant que créature. Alors pourquoi faut-il un prêtre nécessairement ?

Le prêtre est nécessaire et même **indispensable** parce que **c'est lui qui va donner le Saint-Esprit par son absolution sacramentelle**, c'est lui qui est efficace.

Il faut absolument se confesser parce que c'est très difficile par ses moyens personnels ou par la grâce actuelle de Dieu.

Bibliographie - Pour aller plus loin :

-
-
-